

	des compétences. Déterminer les enjeux de la gestion des connaissances pour l'organisation.	formation, gestion des carrières, rémunérations et valorisation des compétences individuelles et collectives (enjeux pour l'organisation et pour le salarié) Le contrôle de gestion et la gestion des connaissances et des savoirs Le contrôle de gestion et l'apprentissage organisationnel
--	------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES

Au-delà des organisations industrielles, il convient de prendre en compte les spécificités des entreprises de services, des organisations marchandes ou non marchandes, des organisations publiques ou parapubliques, des structures à but non lucratifs (associations, fondations...) pour analyser la pertinence des outils du contrôle de gestion. Cette étude de pertinence doit envisager les outils utiles au pilotage stratégique.

## UE 4 - COMPTABILITÉ ET AUDIT

Niveau M : 180 heures - 20 ECTS

### 1- Opérations de restructurations (30 heures)

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
<p>Comprendre les enjeux des opérations de regroupement du type fusion et assimilées notamment fusion à l'endroit, fusion à l'envers et fusion création ainsi que le choix entre TUP et fusion simplifiée.</p> <p>Analyser les modalités et représenter les conséquences comptables de l'agrégation financière de plusieurs entités.</p>	<p>Maîtriser le cadre juridique, économique et comptable des opérations de restructuration.</p> <p>Déterminer l'impact des opérations de restructuration.</p> <p>Passer les écritures comptables des opérations de restructurations.</p> <p>Etablir les documents de synthèse après restructuration.</p>	<p>Les différentes formes de regroupement entre sociétés commerciales : fusion création, fusion absorption, TUP, fusion simplifiée, scission, apport partiel d'actif.</p> <p>Les cas particuliers des fusions entre sociétés comportant des participations préalables (simples ou croisées) doivent être étudiés.</p> <p>La parité d'échange et le versement éventuel d'une soulte (la valeur globale des sociétés commerciales concernées ou les éventuelles soultes étant fournies)</p> <p>Les différents modes de comptabilisation des apports (valeur comptable, valeur réelle)</p> <p>La rétroactivité des fusions et ses conséquences comptables</p> <p>La comptabilisation de l'opération chez l'initiatrice et la cible : comptabilisation à la valeur comptable, à la valeur réelle ; détermination du boni ou du mali de fusion et sa comptabilisation ; suivi comptable du mali technique</p> <p>Le bilan après le regroupement</p>

### 2- Normes internationales (40 heures)

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
<p>Connaître et appliquer les normes internationales.</p>	<p>Déterminer l'impact des normes sur les états financiers.</p> <p>Passer les enregistrements comptables dans le référentiel comptable international.</p>	<p>Cadre conceptuel</p> <p>Information financière : présentation des états financiers, état des flux de trésorerie, méthodes comptables</p> <p>Normes relatives à la consolidation</p> <p>Principales différences de traitement entre PCG et IFRS affectant les immobilisations corporelles et incorporelles, dépréciations d'actifs, contrats de location, immeubles de</p>

		placement, provisions, avantages du personnel, instruments financiers, reconnaissance des revenus
--	--	---------------------------------------------------------------------------------------------------

### 3- Comptes de groupe (60 heures)

#### 3.1 Principes de consolidation

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
Il s'agit de comprendre les conditions d'établissement des comptes consolidés et de détermination du périmètre de consolidation et d'apprécier l'utilité des comptes combinés.	Maîtriser le cadre réglementaire et légal de la consolidation des comptes (règlements nationaux et normes internationales). Définir le périmètre de consolidation.	Cadre juridique des opérations (CRC 99-02 et IFRS) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- choix du référentiel de consolidation</li> <li>- critères rendant obligatoires l'établissement de comptes consolidés</li> <li>- nature du contrôle et méthode de consolidation</li> <li>- pourcentages d'intérêt et de contrôle</li> <li>- cas d'exemption et cas d'exclusion du périmètre</li> <li>- cas où il est possible ou obligatoire d'établir des comptes combinés</li> </ul>

#### 3.2 Processus d'élaboration des comptes de groupe

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
Comprendre l'incidence comptable (CRC 99-02 et IFRS) de la définition d'une entité et de son périmètre en tenant compte de la fiscalité différée.	Maîtriser le processus d'élaboration d'une consolidation. Déterminer l'impact des retraitements de consolidation. Enregistrer les opérations de consolidation.	Retraitements de consolidation : <ul style="list-style-type: none"> <li>- homogénéisation des méthodes de comptabilisation et de présentation en fonction de la réglementation et/ou du manuel de consolidation du groupe</li> <li>- élimination des opérations passées pour la seule application des législations fiscales</li> <li>- conversion de comptes établis en devises</li> <li>- élimination des comptes réciproques et des résultats internes</li> <li>- traitement des écarts d'évaluation et d'acquisition : détermination à l'entrée et postérieurement à l'entrée</li> <li>- partage des capitaux propres de filiales directes et indirectes selon les méthodes de consolidation</li> <li>- variations du pourcentage d'intérêts et du périmètre de consolidation <ul style="list-style-type: none"> <li>o augmentation du pourcentage dans une entreprise intégrée globalement</li> <li>o intégration globale d'une entreprise précédemment consolidée par mise en équivalence</li> <li>o déconsolidation suite à la cession de titres</li> </ul> </li> </ul>

### 3.3 Documents de synthèse des groupes

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
Connaître l'utilité et le contenu des documents de synthèse (en CRC 99-02 et en IFRS).	Élaborer les documents de synthèse spécifiques aux comptes consolidés.	Bilan, compte de résultat / état du résultat global, annexe Tableau des variations des capitaux propres Tableau des flux de trésorerie

## 4- Audit (50 heures)

### 4.1 Typologies des missions et organisation de la profession

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
Connaître les missions et le cadre d'exercice professionnel des commissaires aux comptes (CAC) et des experts comptables (EC).	Distinguer et situer la notion d'audit et son cadre conceptuel.  Distinguer les missions spécifiques aux commissaires aux comptes et aux experts-comptables.	Les différentes missions : - audit légal / audit contractuel ; - audit externe / audit interne ; - audit ayant pour but la certification des comptes / autres missions - services autres que la certification des comptes (Sacc) - missions menées par des CAC ou des EC / missions menées par d'autres personnes - CAC / EC, CNCC/OEC, H3C - IFAC, IAASB, Accountancy Europe

### 4.2 Principes fondamentaux de comportement des CAC et des EC

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
Connaitre le code de déontologie et les responsabilités du professionnel CAC et EC.	Apprécier les principes déontologiques essentiels et les responsabilités du professionnel CAC et EC.  Identifier les situations d'incompatibilités.	Intégrité (art. 3 code déontologie CAC) et probité (art. 145 code de déontologie EC) Impartialité (art. 4) Indépendance et prévention des conflits d'intérêt (art. 5 code déontologie CAC et 145 code déontologie EC) Scepticisme professionnel et esprit critique (art. 6) Compétence (art 7 et art. 145) Confraternité (art. 8), assistance et courtoisie (art. 161) Secret professionnel et discrétion Devoir de conseil de l'EC Conscience professionnelle (art. 145) Responsabilité civile, pénale et professionnelle

### 4.3 La démarche générale d'audit

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
Mettre en œuvre une démarche d'audit du CAC et de l'EC.	Mettre en œuvre une démarche d'audit. Savoir situer chaque étape de la mission d'audit. Faire le lien entre chaque étape.	Les étapes de la mission d'audit : - acceptation de la mission - évaluation des risques d'anomalies significatives et planification - réponses aux risques d'anomalies significatives - travaux de fin de mission - rapports et communications Les supports et techniques liés à ces étapes :

		<ul style="list-style-type: none"><li>- lettre de mission</li><li>- plan de mission</li><li>- rapports relatifs aux comptes annuels et consolidés (NEP 700 et 702)</li><li>- objectifs et modalités de réalisation des principales techniques de contrôles : inspection, observation, confirmation directe... (NEP 500-10)</li><li>- assertions vérifiées à l'aide de ces techniques : exhaustivité, réalité... (NEP 500-9)</li></ul>
--	--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES

- (1) Pour les fusions, seules les cas de sociétés commerciales "classiques" et non d'autres formes d'entreprises ou de sociétés soumises à des réglementations particulières doivent être traités.
- (2) Le régime fiscal des fusions et opérations assimilées (scissions, TUP, APA...) n'est pas au programme. En revanche, la traduction comptable du régime fiscal est au programme.
- (3) Les Usgaap ne sont pas au programme.
- (4) La préparation et l'établissement de comptes combinés n'est pas au programme.
- (5) Les opérations de consolidation se positionnent dans le cadre de la technique de consolidation directe.

## UE 5 - MANAGEMENT DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Niveau M : 140 heures - 15 ECTS

### Glossaire

*ANS : Accord de Niveau de Service*

*CMMI : Capability Maturity Model Integration*

*COBIT : Control Objectives for Information and related Technology*

*DSI : Direction ou Directeur des Systèmes d'Information*

*ERP : Enterprise Resource Planning*

*ETI : Entreprise de Taille Intermédiaire*

*IaaS : Infrastructure As A Service*

*ISO : International Standard Organisation*

*ITIL : Information Technology Infrastructure Library*

*PaaS : Platform As A Service*

*PGI : Progiciel de Gestion Intégré*

*PPL : Pay Per Licence*

*PPU : Pay Per Use*

*SaaS : Software As A Service*

*SE : Système d'Entreprise*

*SI : Système d'Information*

*SIIO : Système d'Information Inter Organisationnel*

*SIL : Système d'Information Logistique*

*SIM : Système d'Information Marketing*

*SIRH : Système d'Information Ressources Humaines*

*SLA : Service Level Agreement*

*TCO : Total Cost of Ownership*

*TI : Technologies de l'Information*